

# FORUM LABO ET BIOTECH 2017

Du 28/03/2017 au 30/03/2017

Pavillon 4

## TARIFS DES PRESTATIONS EXPOSANTS VIPARIS



Les prix sont donnés à titre indicatif, seuls les prix mentionnés sur le site [www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex) sont définitifs.

Date d'édition : 09/11/2016

# Liste des prestations VIPARIS

## Mon accrochage

### SUPPORTS ET ELINGUES

ELINGUES

## Mon équipement multimédia

### INTERNET

CONNEXION INTERNET

WIFI

OPTIONS INTERNET

### TELEPHONIE

LIGNES TELEPHONIQUES

OPTIONS TELEPHONIQUES

### MULTIMEDIA

BOX TV

### ASSERVISSEMENT SONO

ASSERVISSEMENT SONORISATION

## Electricité et autres fluides

### ELECTRICITE

BRANCHEMENT ELECTRIQUE INTERMITTENT - Stands "Nus"

BRANCHEMENT ELECTRIQUE PERMANENT (24h/24) - Stands "Nus"

AUGMENTATION DE PUISSANCE INTERMITTENTE - 1kW intermittent fourni pour les stands "Primo"

AUGMENTATION DE PUISSANCE INTERMITTENTE - 3kW intermittent fourni pour les stands "Equipés", "Package" et "Nus"

AUGMENTATION DE PUISSANCE PERMANENTE (24h/24) - 1kW intermittent fourni pour les stands "Primo"

AUGMENTATION DE PUISSANCE PERMANENTE (24h/24) - 3kW intermittent fourni pour les stands "Equipés", "Package" et "Nus"

MATERIEL ELECTRIQUE COMPLEMENTAIRE

### AIR COMPRIME

BRANCHEMENT & RACCORDEMENT AIR COMPRIME

### EAU

BRANCHEMENT & RACCORDEMENT D'EAU

EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES

Date d'édition : 09/11/2016

Attention, les commandes passées à partir du 23/03/2017 seront majorées de 20%.

Passez vos commandes sur [www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex)

Le Service Exposants est à votre disposition au +33 (0)1 40 68 16 16 ou par mail: [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com)

Page 2 sur 28

# Parking

## PARKING

### PARKING EXPOSANTS

**Date d'édition : 09/11/2016**

---

*Attention, les commandes passées à partir du 23/03/2017 seront majorées de 20%.*

*Passez vos commandes sur [www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex)*

*Le Service Exposants est à votre disposition au +33 (0)1 40 68 16 16 ou par mail: [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com)*

*Page 3 sur 28*

## Mon accrochage

### SUPPORTS ET ELINGUES

#### ELINGUES

Une élingue peut supporter 80 kg maximum.

Pour que votre commande soit prise en compte, merci de nous fournir les éléments suivants :

- Plan du stand orienté
- Position cotée de chaque point d'élingue
- Poids supporté par point d'élingue.
- Hauteur de chaque point d'élingue.

#### REGLEMENTATION :

Hauteurs maximales et retrait des structures d'éclairage et des enseignes : 6,00m de haut avec un retrait de 0,50m si mitoyenneté de stand.

Pour plus de précisions merci de vous référer au règlement de décoration disponible dans le guide technique de l'organisateur.

La mise en place d'élingue ne comprend pas l'accrochage de vos objets à suspendre. Pour cette prestation, veuillez contacter le Service Exposants.

Sous réserve de faisabilité, tout déplacement d'élingue déjà posée vous sera facturé.

Les câbles de la descente d'alimentation sont fournis dénudés à chaque extrémité (sans prises). Les raccordements doivent être réalisés par l'exposant.

Puissance électrique non fournie.

Référence	Libellé	Tarif € HT
38101	Elingue de 1 à 6 points (prix par point)	141,08
38102	Elingues de 7 à 12 points (prix par point)	137,00
38103	Elingues plus de 12 points (prix par point)	127,64
38104	Câble d'alimentation électrique 3 & 4 kW	124,48
38105	Câble d'alimentation électrique 6 & 10 kW	162,14
38106	Câble d'alimentation électrique 20 kW	192,86
38107	Forfait tournette, 3 élingues, Câble d'alimentation électrique 3 & 4 kw, tournette et raccordement, pose et dépose (ne comprend pas l'accrochage de structure)	532,59

## Mon équipement multimédia

### INTERNET

#### CONNEXION INTERNET

Conformément à l'article 13-2 des conditions générales de vente, l'utilisation des connexions internet filaires à des fins de réseau sans-fil privatifs est interdite, sauf accord express et préalable de VIPARIS. Les tirages de câbles réseaux sous le plancher ou la moquette ne sont pas inclus dans ces prestations.

Référence	Libellé	Tarif € HT
92412	Internet débit 1Mbps asymétrique	360,00
92597	Internet débit 4Mbps asymétrique	540,00
92571	Internet débit 6Mbps asymétrique	730,00
92076	Internet débit 10Mbps asymétrique	1 100,00
51331	Internet débit 1Mbps symétrique	500,00
92569	Internet débit 4Mbps symétrique	920,00
51457	Internet débit 6Mbps symétrique	1 065,00
92077	Internet débit 10Mbps symétrique	1 990,00
92078	Internet débit 20Mbps symétrique	2 450,00
92586	Création d'un VLAN filaire (la connexion internet n'est pas incluse)	360,42

## Mon équipement multimédia

### INTERNET

#### WIFI

Pour une étude personnalisée, merci de contacter le Service Exposants par email : [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com)  
ou par téléphone 01 40 68 16 16

Référence	Libellé	Tarif € HT
92400	Compte Expert Wifi 5Ghz (norme 802.11 a/n)	99,00
51452	4 comptes Expert Wifi + 5Ghz (norme 802.11 a/n) + Internet débit 2Mbps symétrique Secure	946,40
51453	8 comptes Expert Wifi + 5Ghz (norme 802.11 a/n) + Internet débit 4Mbps symétrique Secure	1 236,80
51454	20 comptes Expert Wifi + 5Ghz (norme 802.11 a/n) + Internet débit 10Mbps symétrique Secure	2 230,78

## Mon équipement multimédia

### INTERNET

#### OPTIONS INTERNET

Pour une étude personnalisée, merci de remplir le formulaire de demande devis ci-dessous.

Référence	Libellé	Tarif € HT
51321	Adresse IP publique fixe	24,77
92592	Location switch 4 ports	50,00
51383	Location switch 8 ports	64,00
92599	Location switch 24 ports	120,00
92590	Cordon RJ45 - 10m	15,00
92594	Pack Câblage Internet 4 points max.	113,01

## Mon équipement multimédia

### TELEPHONIE

#### LIGNES TELEPHONIQUES

Les communications nationales s'entendent pour les préfixes 01, 02, 03, 04, 05 et 09.

ATTENTION : Les TPE ne peuvent être paramétrés que sur des comptes bancaires français.

Livraison sur votre stand prévue la veille de l'ouverture du salon.

Reprise sur votre stand prévue le dernier jour du salon dès la fermeture au public.

Référence	Libellé	Tarif € HT
92123	Téléphone DECT mobile - Communications nationales illimitées	196,14
92121	Ligne Téléphonique Analogique (Téléphone offert) - Communications nationales illimitées	235,38
92032	Ligne téléphonique analogique avec téléphone / Fax - Communications nationales fixes illimitées	328,55
51350	RNIS (ISDN) Accès de base (équipements non fournis) - Consommations incluses	479,59
92421	Prise pour raccordement d'un TPE (TPE non fourni) - Ligne téléphonique classique.	273,63
92409	TPE + prise pour raccordement d'un TPE. - Ligne téléphonique classique	408,45
92575	Prolongation de ligne opérateur (ligne cuivre)	297,41
92100	Ligne analogique + poste offert (hors consommations)	220,66

Date d'édition : 09/11/2016

Attention, les commandes passées à partir du 23/03/2017 seront majorées de 20%.

Passez vos commandes sur [www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex)

Le Service Exposants est à votre disposition au +33 (0)1 40 68 16 16 ou par mail: [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com)



## Mon équipement multimédia

### TELEPHONIE

#### OPTIONS TELEPHONIQUES

Pour une étude personnalisée, merci de remplir le formulaire de demande devis ci-dessous.

Référence	Libellé	Tarif € HT
LNFX11	Fax Laser avec combiné téléphonique	58,50
92141	Location de poste conférence	220,66
92118	Option - Appels illimités vers mobiles France hors satellites (06)	97,95
92119	Option - Appels illimités vers fixes internationaux (hors satellite et n° spéciaux) (00)	48,97
92120	Option - Toutes communications illimitées hors numéros satellites et spéciaux (00 à 06 et 09)	142,04

Date d'édition : 09/11/2016

Attention, les commandes passées à partir du 23/03/2017 seront majorées de 20%.

Passez vos commandes sur [www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex)

Le Service Exposants est à votre disposition au +33 (0)1 40 68 16 16 ou par mail: [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com)

## Mon équipement multimédia

### MULTIMEDIA

#### BOX TV

Diffusion des chaînes de la TNT, certaines chaînes du satellite et chaînes internes éventuelles.

Téléviseur et câbles HDMI de connexion non fournis.

Dans le cadre de son obligation de conseil, VIPARIS attire votre attention sur le fait que certaines émissions sont produites sous condition d'en obtenir les droits de diffusion.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Service Exposants par email : [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com) ou par téléphone 01 40 68 16 16.

Référence	Libellé	Tarif € HT
92089	Box TV - Télévision sur IP "écran non inclus"	300,00

## Mon équipement multimédia

### ASSERVISSEMENT SONO

#### ASSERVISSEMENT SONORISATION

En cas d'installation sonore bruyante (podium, animation) sur votre stand, vous devez, pour des raisons de sécurité, prévoir l'asservissement de celle-ci au système de sonorisation du pavillon.

Référence	Libellé	Tarif € HT
02006	Asservissement sonorisation	530,36

## Electricité et autres fluides

### ELECTRICITE

#### BRANCHEMENT ELECTRIQUE INTERMITTENT - Stands "Nus"

Jours et heures de mise sous tension :

27/03/2017 : 08.00 - 22.00 ;

28/03/2017 : 08.00 - 20.00 ;

29/03/2017 : 08.00 - 20.30 ;

30/03/2017 : 08.00 - 19.00.

ATTENTION : Si vous avez besoin d'une puissance qui n'apparaît pas dans ce tableau ou d'une mise sous tension en dehors des heures et des dates indiquées, contactez le service exposants par email : [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com), ou par téléphone : 01 40 68 16 16.

Tout déplacement de branchement électrique déjà réalisé vous sera facturé.

Référence	Libellé	Tarif € HT
09001	1kW Intermittent - 4A - 240V	239,70
09003	3 kW Intermittent - 12A - 240V	320,30
10004	4 kW Intermittent - 16A - 240V	478,70
10006	6 kW Intermittent - 25A - 240V	591,20
10008	8 kW Intermittent - 12A - 240V	668,20
10010	10 kW Intermittent - 15A - 240V	736,30
10020	20 kW Intermittent - 32A - 240V	946,20
10030	30 kW Intermittent - 63A - 240/400V - sans prise de courant	1 057,30
10040	40 kW Intermittent - 80A - 240/400V - sans prise de courant	1 156,60
10060	60 kW Intermittent - 100A - 240/400V - sans prise de courant	1 331,00
10080	80 kW Intermittent - 125A - 240/400V - sans prise de courant	1 724,40
10100	100 kW Intermittent - 160A - 240/400V - sans prise de courant	2 396,70

Date d'édition : 09/11/2016

Attention, les commandes passées à partir du 23/03/2017 seront majorées de 20%.

Passez vos commandes sur [www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex)

Le Service Exposants est à votre disposition au +33 (0)1 40 68 16 16 ou par mail: [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com)

## Electricité et autres fluides

### ELECTRICITE

#### BRANCHEMENT ELECTRIQUE PERMANENT (24h/24) - Stands "Nus"

Jours et heures de mise sous tension :  
du 27/03 à 08.00 au 30/03/2017 à 19.00.

ATTENTION : Si vous avez besoin d'une puissance qui n'apparaît pas dans ce tableau ou d'une mise sous tension en dehors des heures et des dates indiquées, contactez le service exposants par email : [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com), ou par téléphone : 01 40 68 16 16.

Tout déplacement de branchement électrique déjà réalisé vous sera facturé.

Référence	Libellé	Tarif € HT
11001	1kW Permanent (24h) - 4A - 240V	290,80
11003	3 kW Permanent - 12A - 240V	388,60
12004	4 kW Permanent - 16A - 240V	590,40
12006	6 kW Permanent - 25A - 240V	736,40
12008	8 kW Permanent - 12A - 240V	842,10
12010	10 kW Permanent - 15A - 240V	942,70
12020	20 kW Permanent - 32A - 240V	1 242,20
12030	30 kW Permanent - 63A - 240/400V - sans prise de courant	1 424,50
12040	40 kW Permanent - 80A - 240/400V - sans prise de courant	1 582,20
12060	60 kW Permanent - 100A - 240/400V - sans prise de courant	1 866,10
12080	80 kW Permanent - 125A - 240/400V - sans prise de courant	2 439,20
12100	100 kW Permanent - 160A - 240/400V - sans prise de courant	3 281,20

## Electricité et autres fluides

### ELECTRICITE

AUGMENTATION DE PUISSANCE INTERMITTENTE - 1kW intermittent fourni pour les stands "Primo"

Jours et heures de mise sous tension :

27/03/2017 : 08.00 - 22.00 ;

28/03/2017 : 08.00 - 20.00 ;

29/03/2017 : 08.00 - 20.30 ;

30/03/2017 : 08.00 - 19.00.

Dans le cas d'un branchement électrique de 1kW intermittent fourni, merci d'utiliser les prestations de cette rubrique pour procéder à des augmentations de puissance.

ATTENTION: Si vous avez besoin d'une puissance qui n'apparaît pas dans ce tableau ou d'une mise sous tension en dehors des heures et des dates indiquées, contactez le service exposants par email : [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com), ou par téléphone : 01 40 68 16 16.

Tout déplacement de branchement électrique déjà réalisé vous sera facturé.

Référence	Libellé	Tarif € HT
01113	Augmentation de puissance de 1kW à 3kW intermittent	80,60

## Electricité et autres fluides

### ELECTRICITE

AUGMENTATION DE PUISSANCE INTERMITTENTE - 3kW intermittent fourni pour les stands "Equipés", "Package" et "Nus"

Jours et heures de mise sous tension :

27/03/2017 : 08.00 - 22.00 ;

28/03/2017 : 08.00 - 20.00 ;

29/03/2017 : 08.00 - 20.30 ;

30/03/2017 : 08.00 - 19.00.

Dans le cas d'un branchement électrique de 3kW intermittent fourni, merci d'utiliser les prestations de cette rubrique pour procéder à des augmentations de puissance.

ATTENTION: Si vous avez besoin d'une puissance qui n'apparaît pas dans ce tableau ou d'une mise sous tension en dehors des heures et des dates indiquées, contactez le service exposants par email : [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com), ou par téléphone : 01 40 68 16 16.

Tout déplacement de branchement électrique déjà réalisé vous sera facturé.

Référence	Libellé	Tarif € HT
01134	Augmentation de puissance de 3kW à 4kW intermittent	158,50
01136	Augmentation de puissance de 3kW à 6kW intermittent	270,90
01138	Augmentation de puissance de 3kW à 8kW intermittent	348,00
011310	Augmentation de puissance de 3kW à 10kW intermittent	416,10
011320	Augmentation de puissance de 3kW à 20kW intermittent	625,90

## Electricité et autres fluides

### ELECTRICITE

#### AUGMENTATION DE PUISSANCE PERMANENTE (24h/24) - 1kW intermittent fourni pour les stands "Primo"

Jours et heures de mise sous tension :  
du 27/03 à 08.00 au 30/03/2017 à 19.00.

Dans le cas d'un branchement électrique de 1kW intermittent fourni, merci d'utiliser les prestations ci-dessous pour procéder à des augmentations de puissance.

Information: Pour toute commande de puissance électrique supérieure à 1kW permanent, vous devez impérativement commander la ligne "Changement de mode électrique : passage de 1kW intermittent à 1kW permanent" puis le passage à la puissance souhaitée.

ATTENTION: Si vous avez besoin d'une puissance qui n'apparaît pas dans ce tableau ou d'une mise sous tension en dehors des heures et des dates indiquées, contactez le service exposants par email : [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com), ou par téléphone : 01 40 68 16 16.

Tout déplacement de branchement électrique déjà réalisé vous sera facturé.

Référence	Libellé	Tarif € HT
01300	Changement de mode électrique : Passage de 1kW Intermittent à 1kW permanent	51,10
01213	Augmentation de puissance de 1kW à 3kW permanent (24h)	97,70



## Electricité et autres fluides

### ELECTRICITE

AUGMENTATION DE PUISSANCE PERMANENTE (24h/24) - 3kW intermittent fourni pour les stands "Equipés", "Package" et "Nus"

Jours et heures de mise sous tension :  
du 27/03 à 08.00 au 30/03/2017 à 19.00.

Dans le cas d'un branchement électrique de 3kW intermittent fourni, merci d'utiliser les prestations ci-dessous pour procéder à des augmentations de puissance.

Information: Pour toute commande de puissance électrique supérieure à 3kW permanent, vous devez impérativement commander la ligne "Changement de mode électrique : passage de 3kW intermittent à 3kW permanent" puis le passage à la puissance souhaitée.

ATTENTION: Si vous avez besoin d'une puissance qui n'apparaît pas dans ce tableau ou d'une mise sous tension en dehors des heures et des dates indiquées, contactez le service exposants par email : [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com), ou par téléphone : 01 40 68 16 16.

Tout déplacement de branchement électrique déjà réalisé vous sera facturé.

Référence	Libellé	Tarif € HT
01300	Changement de mode électrique : Passage de 3kW Intermittent à 3kW permanent	68,30
01234	Augmentation de puissance de 3kW à 4kW permanent	201,90
01236	Augmentation de puissance de 3kW à 6kW permanent	347,80
01238	Augmentation de puissance de 3kW à 8kW permanent	453,50
012310	Augmentation de puissance de 3kW à 10kW permanent	554,10
012320	Augmentation de puissance de 3kW à 20kW permanent	853,60

Date d'édition : 09/11/2016

Attention, les commandes passées à partir du 23/03/2017 seront majorées de 20%.

Passez vos commandes sur [www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex)

Le Service Exposants est à votre disposition au +33 (0)1 40 68 16 16 ou par mail: [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com)

## Electricité et autres fluides

### ELECTRICITE

#### MATERIEL ELECTRIQUE COMPLEMENTAIRE

Attention : Les prises de courant supplémentaires sont à commander en plus du branchement électrique.

Matériel déposé sur stand mais non raccordé, Raccordement sur devis,

Référence	Libellé	Tarif € HT
14080	Prise de courant mâle P17 triphasée 32A sans câble	28,05
14081	Ensemble prise femelle P17 triphasée 32A + 1m de câble (section 6mm <sup>2</sup> )	82,94
14088	Prise Femelle P17 Triphasée 32A sans câble	28,05
14082	Ensemble prise mâle P17 tri 32A + 1m de câble de section de 6mm <sup>2</sup> + coffret équipé de 3 prises 16A monophasées	242,46

## Electricité et autres fluides

### AIR COMPRIME

#### BRANCHEMENT & RACCORDEMENT AIR COMPRIME

La fourniture d'air comprimé est effective dès l'installation du branchement et jusqu'à la désinstallation de celui-ci.

Tout déplacement de branchement d'air déjà réalisé vous sera facturé.

Référence	Libellé	Tarif € HT
34008	Arrivée d'air comprimé : diamètre 8/13 - 12m <sup>3</sup> /h	806,70
34012	Arrivée d'air comprimé : diamètre 12/17 - 20m <sup>3</sup> /h	961,70
34015	Arrivée d'air comprimé : diamètre 15/21 - 35m <sup>3</sup> /h	1 013,30
34020	Arrivée d'air comprimé : diamètre 20/27 - 60m <sup>3</sup> /h	1 093,30
34200	Raccordement en air comprimé de votre appareil (max. 1 m.)	101,92

## Electricité et autres fluides

### EAU

#### BRANCHEMENT & RACCORDEMENT D'EAU

La fourniture d'eau est effective dès l'installation du branchement et jusqu'à la désinstallation de celui-ci.

Tout déplacement de branchement d'eau déjà réalisé vous sera facturé.

Référence	Libellé	Tarif € HT
32003	Arrivée d'eau avec raccordement de votre appareil - Arrivée : 15/21 - Evacuation : 32/40 - Débit : 0.7m3/heure	649,60
32004	Arrivée d'eau avec raccordement de votre appareil - Arrivée : 20/27 - Evacuation : 32/40 - Débit : 1,08m3/h	649,60
32101	Evacuation complémentaire d'eau	380,43
32102	Raccordement supplémentaire entre le branchement d'eau et un second appareil fourni par l'exposant (max. 2m)	110,78
32100	Arrivée d'eau complémentaire seule	250,70

## Electricité et autres fluides

### EAU

#### EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES

Viparis propose des équipements complémentaires, pour plus d'information, merci de contacter le Service Exposants par email : [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com).

La puissance électrique consommée n'est pas comprise.

Référence	Libellé	Tarif € HT
32200	Evier 1 bac sur pied (H 85, L 86, P 44 cm)	138,99
32201	Evier 2 bacs sur pied (H 87, L 127, P 60 cm)	170,36
32205	Location Chauffe-eau électrique de 15 litres. (H 60, L 40, P 30 cm)	193,32
32206	Location chauffe-eau électrique de 100 litres ( H 122, P 53 cm)	254,85
32208	Ensemble de cuisine (évier, plaques chauffantes, réfrigérateur, chauffe-eau) (H 172, L 93, P 63 cm) (2)	685,20

# Parking


## PARKING

### PARKING EXPOSANTS

Le stationnement est gratuit uniquement pendant les périodes de montage et démontage. Forfait parking exposants valable pour les jours d'expositions.

Référence	Libellé	Tarif € HT
30022	Abonnement Expositant - Vehicule Leger ht<1,90m - Parking C Porte C	46,50
30076A	Abonnement Expositant - Véhicule Utilitaire Léger ht>1,90m; <3,5 t - Coursive pavillon 4 Porte D	86,25
30076B	Abonnement Expositant - Poids Lourd <6 t - Coursive pavillon 4 Porte D	101,01
30076C	Abonnement Expositant - Poids Lourd >6 t - Coursive pavillon 4 Porte D	114,00

## PLAN DU STAND / STAND LAYOUT PLAN

	Stand n°/nb..... Niveau / Level ..... Hall .....	<b>Nom de la manifestation / Event Name</b> ..... <b>Société / Company Name</b> .....

**A retourner à / To return to :**

Paris Porte de Versailles

E-mail : [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com)

Positionnez sur le plan les emplacements des branchements au moyen des symboles suivant  
*Use the following symbols to indicate utility connections*

**E** : Electricité / Electricity      **T** : Téléphone / Telephone      **I** : Internet / Internet      **O** : Eau / Water

Pour les élingues, merci d'indiquer l'emplacement exact, la hauteur souhaitée et le poids suspendu par point.  
*For the slings, please indicate the exact location, the height and the weight per sling.*

**IMPORTANT!** N'oubliez pas d'orienter votre stand sur le plan (numéro d'allée, stand mitoyen...)  
**IMPORTANT!** Do not forget to position your stand on the blueprint (aisle, nearby stand...)

Avez-vous un stand avec plancher ?  oui /  non  
 Does your stand have raised floor ? :  yes /  no

(1 cm pour 1 m)

Cotes exactes de votre stand : ..... m X .....m


**Toute modification d'emplacement sur site sera facturée forfaitairement.**  
**Any modification on site to the connections indicated above will be charged.**

Préambule

Au sens des présentes,

o la dénomination « SOCIETE » désignera indifféremment la société :

- . Viparis Nord Villepinte (RCS Paris 321 255 069),
- . Viparis Le Bourget (RCS Paris 448 307 363),
- . Viparis Le Palais des Congrès de Paris (RCS Paris 712 045 491),
- . Viparis Le Palais des Congrès d'Issy (RCS Paris 343 183 695),
- . Viparis Palais des Congrès de Versailles (RCS Paris 439 582 107)
- . VIPARIS (RCS Paris 394 321 046) ou
- . Paris Expo Services (RCS Paris 424 930 386);

telle qu'identifiée sur le bon de commande comme destinataire de la présente commande ;

o la dénomination « CLIENT » désignera indifféremment l'exposant ou tout intervenant dûment mandaté par ce dernier, auteur de la commande objet des présentes ;

o la dénomination « SITE » désignera indifféremment le site :

- . Paris expo Porte de Versailles,
- . Paris Nord Villepinte,
- . Paris Le Bourget,
- . Le Palais des Congrès de Paris,
- . Le Palais des Congrès d'Issy,
- . Palais des Congrès de Versailles,
- . Espace Champerret,
- . Espace Grande Arche,
- . Carrousel du Louvre ou
- . Cnit Paris La Défense ;

tel qu'indiqué sur le bon de commande comme site accueillant la manifestation donnant lieu à la présente commande.

I. - CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LOCATION

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Location s'appliquent à toute commande passée par le CLIENT, portant sur des prestations proposées par la SOCIETE.

Le fait de passer commande emporte acceptation exprès par le CLIENT des présentes Conditions Générales et Particulières de Vente et de Location qui prévalent sur toutes autres dispositions, notamment les conditions générales d'achat du CLIENT.

Il est précisé qu'en cas de commande passée par un mandataire agissant pour le compte de l'exposant, ledit mandataire s'engage à respecter les présentes Conditions Générales et Particulières de vente et de location et se porte-fort du respect de ces dernières par son mandant.

Article 1 : Commande

Toute commande doit être établie :

- . soit au moyen du bon de commande électronique figurant sur le portail de commande en ligne à l'adresse [www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex),
  - . soit directement sur SITE, auprès des équipes Service Exposants (bon de commande papier ou commande console) ;
- à l'exclusion de tout autre moyen de commande.

Le CLIENT s'engage à respecter les délais de passation de commande tels qu'indiqués sur le portail de commande en ligne susvisé. A défaut, la commande, considérée comme tardive, fera l'objet, pour autant que la prestation soit encore réalisable, d'une tarification majorée.

Une commande ne sera prise en considération que si elle est accompagnée :

- . du règlement de la totalité du montant dû (en ce compris la majoration applicable en cas de commande tardive) ou de son justificatif (en cas de paiement en ligne ou de virement) et,
- . du plan de situation des prestations à réaliser, dûment renseigné.

Pour toute commande passée et payée en ligne, son acceptation par la SOCIETE sera matérialisée par l'envoi d'un courriel validant la faisabilité technique de la commande.

La commande sur SITE ne sera réputée acceptée par la SOCIETE que si cette dernière n'a formulé ni réserve ni refus lors de la passation de la commande.

En l'absence de règlement, et sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, la SOCIETE se réserve le droit de ne pas exécuter la prestation demandée. Le CLIENT supportera seul les conséquences qu'une régularisation tardive de sa situation pourra entraîner.

Toute modification d'une commande déjà exécutée par la SOCIETE sera facturée au tarif en vigueur dans le Bon de Commande.

Toute annulation de commande doit être notifiée à la SOCIETE, obligatoirement par écrit (télécopie signée ou courriel), au plus tard 10 jours calendaires avant la date d'entrée dans les lieux, exception faite des commandes passées sur SITE et de celles afférentes à des places de parking qui ne peuvent être annulées. Toute annulation notifiée hors délai fera l'objet d'une facturation de la totalité de la prestation.

Article 2 : Exécution de la commande

2.1 Vente de prestations

La commande est exécutée selon les informations portées par le CLIENT sur le bon de commande et le plan qui doit l'accompagner pour autant qu'ils soient conformes aux règles de l'art.

La SOCIETE se réserve le droit de ne pas procéder à l'exécution des prestations dans les conditions demandées par le CLIENT, si celles-ci ne satisfont pas à la réglementation en vigueur.

Dans cette hypothèse, la SOCIETE en informera le CLIENT et la commande sera suspendue jusqu'à la réception d'informations complémentaires et acceptation par le CLIENT des modifications nécessaires.

D'autre part, si lors d'une précédente commande, le CLIENT s'était soustrait à l'une de ses obligations (retard de règlement par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que ce CLIENT ne fournisse un paiement comptant ou des garanties financières satisfaisantes. Aucune remise pour paiement comptant ou anticipé n'est accordée.

*Attention, les commandes passées à partir du 23/03/2017 seront majorées de 20%.*

*Passez vos commandes sur [www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex)*

*Le Service Exposants est à votre disposition au +33 (0)1 40 68 16 16 ou par mail: [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com)*



## 2.2 Location de matériels et mobiliers

Sauf stipulation expresse contraire, toute exécution d'une commande comprend notamment la livraison, la mise en place et la reprise du bien donné en location, sur le stand de l'exposant concerné.

Selon les cas, au moment de la livraison et de la reprise, des bons de livraison et de reprise seront dressés contradictoirement.

Sauf réclamation consignée dans le bon de livraison ou établie par courrier, mail ou télécopie dans un délai de 48 heures, le bien sera réputé et accepté en bon état général et conforme à la commande ; il devra être restitué dans le même état en fin de location.

Le matériel informatique et de télécommunication sera rendu accompagné de tous ses accessoires (télécommandes, câbles, emballage d'origine,...) et de toute documentation initialement remise, sous quelque forme que ce soit (brochures, disquettes d'utilisation,...).

En raison d'impératifs tenant à la disponibilité du stock ou à des contraintes de délais, la SOCIETE se réserve expressément le droit de fournir en lieu et place du bien commandé, tout bien équivalent permettant de répondre à l'identique aux besoins du CLIENT ; à défaut de refus total ou partiel du CLIENT exprimé au moment de la livraison et de la mise en place du bien de remplacement, le CLIENT sera réputé l'accepter et souscrire aux obligations qui en découlent.

Sauf accord exprès et préalable de la SOCIETE, aucune modification ni transformation ne pourra être effectuée sur le bien loué.

Le CLIENT s'engage expressément à ce que le bien loué soit utilisé conformément à sa destination usuelle, à ne rien faire ou laisser faire qui puisse entraîner sa détérioration ou sa disparition, à lui apporter l'entretien normal nécessaire, et à respecter l'ensemble des recommandations particulières et conseils d'utilisation que lui aura faits la SOCIETE au moment de la livraison notamment. Sauf fait imputable au CLIENT, la SOCIETE fera ses meilleurs efforts pour remédier à toute panne ou problème technique survenant à un bien loué. S'il est avéré que le fait est imputable au CLIENT, la SOCIETE facturera à celui-ci le coût de son intervention.

2.3. L'exécution ou la mise à disposition par la SOCIETE de tout ou partie d'une prestation est conditionnée par la faisabilité technique et / ou le stock disponible.

2.4. Il est précisé que pour la réalisation de tout ou partie des prestations, objet des présentes, la SOCIETE fera appel à des sociétés spécialisées, ce dont le CLIENT déclare avoir parfaite connaissance et accepter.

## Article 3 : Prix - Facturation - Paiement

Le tarif de vente ou de location applicable est celui figurant dans le bon de Commande ; le détail de ce qu'il comprend y est précisé, au cas par cas, dans ledit bon de Commande.

Les produits et services dont le tarif n'est pas indiqué dans le bon de Commande seront chiffrés sur devis.

Tous les tarifs émanant de la SOCIETE s'entendent hors taxes et seront, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux prestations, majorés de la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur.

Exception faite des commandes afférentes aux places de parking, toute commande prise sur SITE et/ou reçue au-delà de la date limite de commande précisée sur le portail de commande en ligne, sera automatiquement majorée en application du taux indiqué sur ledit portail.

Toute prestation est payable à la commande dans son intégralité.

Dans l'hypothèse ou des prestations feraient l'objet d'une facture complémentaire, celle-ci devra être honorée dans les 5 (cinq) jours calendaires de sa réception.

Toute somme due et non réglée à son échéance donnera lieu à l'application de plein droit d'un intérêt au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité, et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose la Société

## Article 4 : Responsabilité - Assurance

A compter de la livraison du bien dûment acceptée et jusqu'à sa restitution, le CLIENT a la garde et la responsabilité de celui-ci, par application des dispositions de l'article 1384 et suivants du Code civil. A ce titre, il est responsable de toute détérioration, disparition pouvant affecter ledit bien pendant toute la durée de sa location jusqu'à sa restitution matérialisée, le cas échéant, par la contre-signature du bon de reprise visé supra.

En cas de détérioration ou de disparition du bien loué, le CLIENT sera redevable des frais de réparation dudit bien ou de son remplacement en valeur à neuf à la date du sinistre, ainsi que de tout préjudice immatériel qui en découlerait, notamment celui découlant de son indisponibilité.

En conséquence, le CLIENT a l'obligation de souscrire, auprès de compagnies agréées pour pratiquer les opérations d'assurances en France, (i) un contrat tous risques couvrant les biens loués notamment contre les risques de vol, d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux, de bris de machine, (ii) un contrat couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels, consécutifs et/ou non consécutifs occasionnés aux tiers y compris la SOCIETE, du fait de l'utilisation des biens donnés en location. Il devra pouvoir en justifier, à tout moment, à première demande de la SOCIETE.

Si la SOCIETE devait être tenue pour responsable de l'inexécution de tout ou partie d'une commande, sa responsabilité se limitera au montant des prestations concernées à l'exclusion de tous autres dommages-intérêts, auxquels le CLIENT renonce expressément.

Tout bien livré reste la propriété exclusive de la SOCIETE et/ou de ses partenaires.

## Article 5 : Force majeure

La SOCIETE ne sera pas considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure, au sens donné à ce terme par la jurisprudence française.

## Article 6 : Tolérances - Modifications

Toute tolérance de la SOCIETE relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution par le CLIENT de l'une des présentes dispositions des Conditions Générales et Particulières de Vente et de Location ne pourra en aucun cas, et ce quelle qu'en soit la durée, être génératrice d'un droit quelconque pour le CLIENT, ni modifier de quelque manière que ce soit la nature, l'étendue ou l'exécution de ses obligations par le CLIENT.

## Article 7 : Réclamations

Les réclamations relatives à l'exécution des prestations doivent être formulées par écrit au responsable de la SOCIETE avant la fermeture de la manifestation au public, pour pouvoir être constatées et prises en compte. Aucune réclamation ne sera valablement reçue après cette date.

## Article 8 : Élection de domicile - Droit applicable

Les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs.


De convention exprès entre les parties, le contrat né d'une commande dûment acceptée est soumis au droit français.

*Attention, les commandes passées à partir du 23/03/2017 seront majorées de 20%.*

*Passez vos commandes sur [www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex)*

*Le Service Exposants est à votre disposition au +33 (0)1 40 68 16 16 ou par mail: [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com)*

*Page 25 sur 28*



Par convenance, une traduction en langue anglaise des présentes Conditions Générales de Vente et de Location a été établie. Toutefois, en cas de litige, seule la version française serait retenue.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable et avec la plus grande célérité tout différend pouvant s'élever entre elles relativement à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du contrat. Tout litige n'ayant pu être ainsi résolu sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

## II - CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ET DE LOCATION

### Article 9 : Définition d'un stand

On entend par "stands d'exposition" des espaces sur un même îlot, séparés entre eux par des cloisons mitoyennes de hauteur quelconque, interdisant la libre circulation entre eux, accessibles par des allées et occupés par des raisons sociales ou marques de fabrique juridiquement distinctes.

### Article 10 : Interventions sur les réseaux de distribution des fluides (électricité, eau, air comprimé) et les infrastructures du SITE

Pour des raisons de sécurité, seules les personnes mandatées par la SOCIETE sont habilitées à intervenir sur les réseaux électriques, d'eau et d'air comprimé du SITE.

De même, seules les personnes mandatées par la SOCIETE sont habilitées à intervenir sur les infrastructures (galeries techniques, caniveaux, toitures, espaces extérieurs, gaines et câbles de communications électroniques, résilles d'élingage...) du SITE.

Ainsi, ne sont pas autorisés :

- > tout percement pour fixation de machines, équilibre et contreventement d'équipements tant sur les dalles, dallages, terrasses, que sur les autres éléments de construction;
- > tout collage ou adhérence de matériaux sur les dalles, dallages ou autres éléments de construction;
- > toute intervention sur les structures.

En cas de non respect des recommandations du présent article, la SOCIETE se réserve le droit de couper l'alimentation en électricité, eau ou air comprimé, et/ou de déposer immédiatement les installations non autorisées ou non conformes, le CLIENT étant alors tenu à l'ensemble des frais et conséquences dommageables de son installation, sans recours contre la SOCIETE.

#### 10.1 : Électricité

Chaque branchement ne pourra alimenter qu'un seul stand (normes sécurité incendie).

Les coffrets et armoires électriques sont équipés d'un interrupteur différentiel 300mA et de fusibles correspondant à l'intensité souscrite. En cas de surintensité, le dispositif de protection coupe l'installation. Les coffrets munis de prise de courant sont équipés d'un disjoncteur différentiel de 30 mA. Pour des raisons de sécurité (protection des personnes), les prises de courant proposées par la SOCIETE sont équipées d'une protection 30mA pour un circuit de 8 prises maximum. Au-delà de 8 prises de courant, il est nécessaire d'installer une 2è protection 30mA.

Seules les personnes mandatées par la SOCIETE sont autorisées à ouvrir les coffrets et les armoires, lesquels doivent, pour des raisons de sécurité, rester accessibles à tout moment aux personnes mandatées par la SOCIETE tout en étant hors de portée du public. La fourniture de courant n'est pas garantie contre les micro-coupures.

Il est précisé que, le CLIENT n'est nullement autorisé par la SOCIETE à utiliser et/ou recourir en cas de coupure électrique, à un groupe électrogène.

#### 10.2 : Eau

Un branchement ne peut alimenter qu'un seul stand.

Si les eaux usées sont chargées ou grasses, un bac décanteur ou un bac à graisse est obligatoire.

Tout remplissage et vidange de piscines ou de bassins ne peut être effectué que par des personnes mandatées par la SOCIETE pour intervenir.

Pour des raisons de sécurité, un branchement ne peut alimenter que deux machines espacées de moins de 3 m. Au delà de 3 m, un branchement par machine est obligatoire. Un tuyau d'évacuation ne peut être raccordé qu'à un seul appareil. Tout raccordement effectué directement par le CLIENT ou un tiers dûment mandaté devra l'être en conformité avec la réglementation relative aux raccordements aux réseaux d'eau potable, notamment en ce qui concerne les dispositifs anti-pollution (disconnecteurs).

#### 10.3 : Air comprimé

La SOCIETE fournit l'air comprimé dans la mesure où le stand est situé à proximité d'une boîte de raccordement. Une alimentation ne peut fournir qu'un seul stand.

Pour des raisons de sécurité:

- > les tuyaux d'air comprimé ne doivent pas traverser les allées.
  - > un branchement ne peut alimenter deux machines espacées de plus de 3 m. Au delà de 3 m, un branchement par machine est obligatoire.
  - > les tuyaux doivent être fixés de manière à éviter l'effet de fouet en cas de rupture.
- Tout raccordement effectué directement par le CLIENT ou un tiers dûment mandaté, devra l'être en conformité avec la réglementation en vigueur et être maintenu pendant toute la durée de la manifestation sous la responsabilité et aux frais exclusifs du CLIENT.

#### 10.4 : Elingage

L'elingage est réalisé exclusivement par des personnes mandatées par la SOCIETE, et ne comprend ni le levage ni l'accrochage.

Certains endroits ne permettent pas la pose d'élingues.

Le CLIENT devra se reporter au règlement de la manifestation concernant la hauteur et le positionnement d'élingage.

#### 10.5 : Communications électroniques - Internet et réseaux

Le tirage des câbles dans les infrastructures du SITE ne peut être effectué que par la SOCIETE. De même, la SOCIETE est seule habilitée à poser des paraboles sur les infrastructures des bâtiments.

Pour un rendu optimum, une connexion ne peut alimenter plus de 4 appareils. Au-delà, une connexion supplémentaire est nécessaire.

### Article 11 : Charges au sol

Les charges admissibles sur les sols varient suivant les espaces. Le CLIENT devra se rapprocher de l'organisateur de la manifestation qui dispose de toutes les informations nécessaires.

### Article 12 : Parkings - Aires de livraisons

Important : seuls les sites Paris expo Porte de Versailles, Paris Nord Villepinte et Paris Le Bourget sont dotés de parkings situés en leur enceinte.

L'attribution des places de parking des sites Paris expo Porte de Versailles, Paris Le Bourget et Paris Nord Villepinte se fera dans la limite des stocks disponibles.

Pour favoriser la gestion du stock dans l'intérêt de tous, il est rappelé que les places commandées ne seront ni reprises ni remboursées.

Au titre des places de parkings, il est expressément précisé que la SOCIETE ne fournit qu'un droit de stationnement et décline en conséquence toute responsabilité pour les vols et dégâts de toute nature causés au véhicule en stationnement, ainsi que pour tout accident matériel ou corporel survenu à l'occasion de ce stationnement.

---

*Attention, les commandes passées à partir du 23/03/2017 seront majorées de 20%.*

*Passez vos commandes sur [www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex)*

*Le Service Exposants est à votre disposition au +33 (0)1 40 68 16 16 ou par mail: [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com)*

*Page 26 sur 28*



Les dispositions du Code de la Route sont applicables dans l'enceinte des SITES. La vitesse maximale autorisée est fixée à 20km/h.

Sur l'ensemble des SITES, tout stationnement, même de courte durée, est interdit hors des aires aménagées et balisées à cet effet. Il est interdit de s'arrêter sur les voies prioritaires réservées aux pompiers et aux services de sécurité.

Pendant l'ouverture au public de la manifestation, aucun stationnement ni stockage d'aucune sorte n'est autorisé aux abords des espaces, en particulier sur les périmètres de sécurité signalés en périphérie des bâtiments.

Tout véhicule en infraction peut, notamment pour des raisons de sécurité, être enlevé sans préavis, par les soins de la SOCIETE et conduit sur un emplacement réservé. Les frais de déplacement et de stationnement sont alors à la charge du contrevenant et payables avant la reprise du véhicule.

#### Article 13 : Accès Internet - Réseau hertzien

##### 13.1 : Accès Internet – Service Wifi

L'accès au service wifi (ci-après « le Service ») est effectué par le CLIENT dans les conditions du présent document. Le CLIENT s'engage à utiliser le Service conformément à ces stipulations, et à s'abstenir d'émettre ou de recevoir tout message, donnée, fichier, contenu ou signal contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, ainsi notamment qu'aux législations relatives aux infractions de presse, à la protection du droit d'auteur sur internet, à la protection des mineurs, du secret d'affaires, du secret des correspondances ou encore de la vie privée sur internet. A défaut, la SOCIETE se réserve le droit d'interrompre immédiatement la connexion du CLIENT à Internet, sans indemnité ni préavis.

La SOCIETE ne saurait être tenue en aucun cas d'une quelconque responsabilité au titre des messages données, fichiers, contenus ou signaux émis ou reçus par le CLIENT dans le cadre du Service, ainsi que de l'éventuel caractère illicite des sites et contenus visités, consultés, ou mis en ligne par le Client, et plus généralement, de tout dommage quel qu'il soit, imputable subi ou causé par le Client à l'occasion de son utilisation du Service. Le CLIENT garantira en conséquence la SOCIETE de tous dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, que lui-même ou ses préposés lui auront causés ou dont des tiers se prévaudront, du fait de l'utilisation de l'accès à Internet.

Le CLIENT sera seul responsable du bon état de son installation terminale (câblage en aval du point de terminaison, configuration informatique) et du paramétrage de son équipement informatique pour l'obtention d'une prestation conforme au Bon de Commande.

Le CLIENT déclare avoir conscience des caractéristiques techniques et des aléas relatifs aux temps de réponse, chargement, consultation ou autres transactions effectuées sur internet via le Service ; la constitution même du réseau empêchant de connaître le débit du destinataire, le chemin emprunté par les données ou encore le taux de disponibilité de la bande passante.

Le CLIENT reconnaît également qu'il est averti des risques de failles relatives à la sécurité et à la confidentialité des données et contenus envoyés et reçus sur internet. Il assume seul la responsabilité des moyens de protection de la sécurité et de la confidentialité de ses données, contenus ou applications dans le cadre de son utilisation du Service. En outre, toute connexion au Service via les identifiants attribués au CLIENT est réputée effectuée par celui-ci.

Le CLIENT prend soin, le cas échéant, de se conformer à la réglementation applicable en matière de cryptologie et de secret des correspondances. Il appartient au seul CLIENT de mettre en œuvre des solutions de sécurité physique et logique permettant de protéger son système informatique et ses contenus de toute intrusion frauduleuse et de tout virus informatique. En aucun cas la responsabilité de la SOCIETE ne peut être engagée sur ces points, ce que le CLIENT reconnaît. Le CLIENT est également informé que le Service peut être altéré par la proximité d'équipements générant des perturbations électromagnétiques.

Aux fins de mise à disposition du Service d'accès wifi, la SOCIETE recourt à un Opérateur de Communications Électroniques déclaré conformément à l'article L.33-1 CPCE. A ce titre, l'Opérateur est soumis à l'obligation de conservation des données d'identification et de connexion issue des articles 6 de la loi n°2004-575 du 21 janvier 2004 et L.34-1 CPCE. Dans ce cadre, l'Opérateur, ou la SOCIETE pour son compte, sont amenés à collecter et conserver les données techniques définies par l'article R.10-13 CPCE, sans toutefois enregistrer le contenu des communications.

Par application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition au traitement de ses données personnelles et à leur éventuelle transmission à des tiers. Les droits portant sur ces informations s'exercent auprès de la SOCIETE ou de l'Opérateur de Communications Electroniques fournissant le Service. Le CLIENT est tenu d'informer tout utilisateur de la connexion wifi mise à sa disposition des droits dont il dispose sur les données à caractère personnel le concernant.

Le CLIENT s'engage à porter les présentes informations et limitations d'utilisation à la connaissance de tout préposé, partenaire, client, prospect ou visiteur qui serait amené à se connecter à internet dans le cadre du Service mis à disposition du CLIENT.

##### 13.2 : Réseau hertzien

Toute installation d'un réseau sans fil (de type Wi-Fi, Wimax, Edge,...) est interdite dans l'enceinte du site sans l'autorisation expresse et préalable de la SOCIETE.

---

*Attention, les commandes passées à partir du 23/03/2017 seront majorées de 20%.*

*Passez vos commandes sur [www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex)*

*Le Service Exposants est à votre disposition au +33 (0)1 40 68 16 16 ou par mail: [infos-exposants@viparis.com](mailto:infos-exposants@viparis.com)*

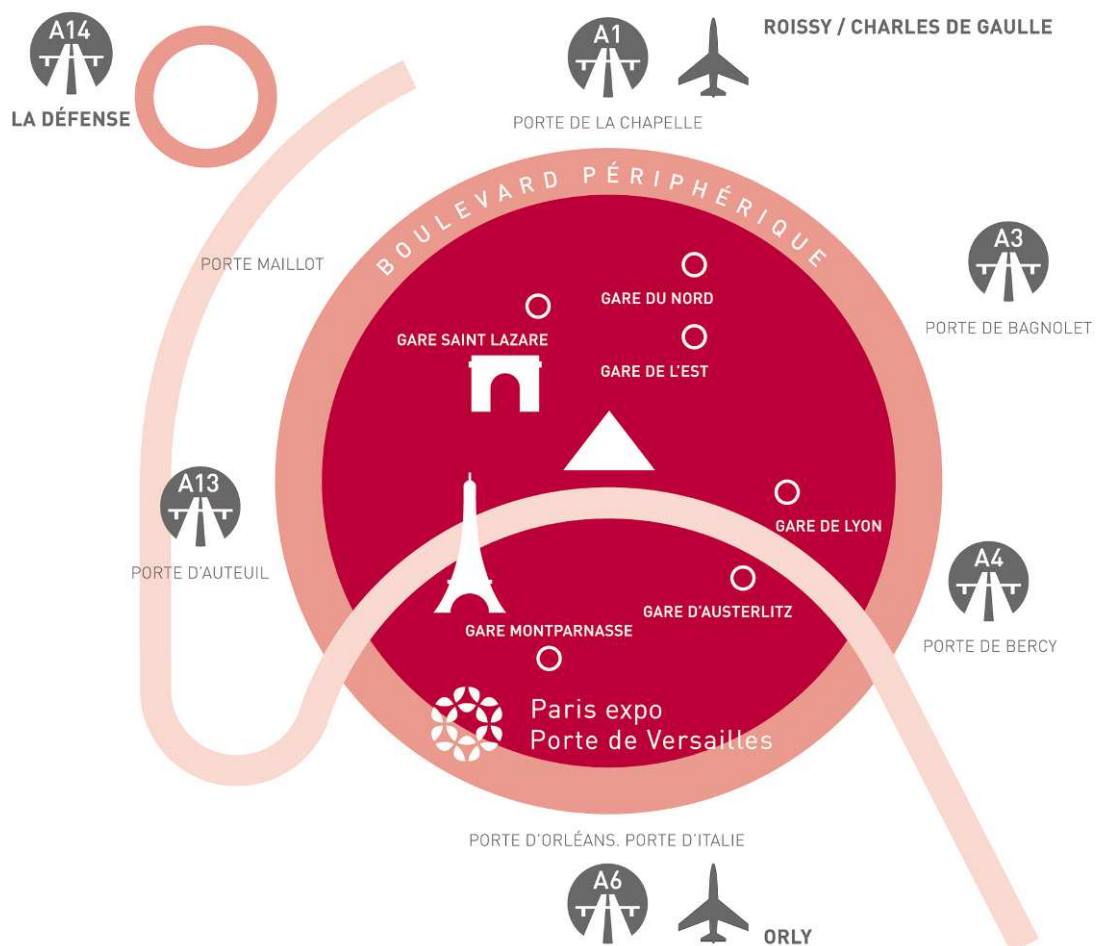
*Page 27 sur 28*



VIPARIS  
venues in paris

## Paris expo Porte de Versailles est un parc d'expositions du groupe Viparis

Paris expo Porte de Versailles . Paris Nord Villepinte . Espace Champerret . Le Palais des Congrès de Paris . Cnit Paris La Défense  
Paris Le Bourget . Espace Grande Arche . Carrousel du Louvre . Palais des Congrès de Versailles . Le Palais des Congrès d'Issy



Pour commander vos prestations  
[www.viparis.com/epex](http://www.viparis.com/epex)

Adresse de correspondance  
Viparis . 2 place de la porte Maillot . F-75853 Paris cedex 17